

## Plans et Contrats d'avenir agricole : une stratégie pour la ferme France

L'agriculture est un secteur stratégique pour la France. D'abord parce qu'elle garantit notre souveraineté alimentaire, ce qui a été particulièrement souligné ces dernières années de crise, aussi parce qu'elle contribue positivement à la balance commerciale pourtant déficitaire, faisant de la France une puissance agricole mondiale. Et enfin, parce qu'elle est au centre de tous les enjeux de société : alimentation, santé, énergie, écologie, climat, économie, et bien d'autres encore. Mais comme tous les secteurs, elle fait face à de nombreux défis qui tentent de la faire reculer et de bousculer sa résilience.

En premier lieu, **le défi démographique**. En 1982, la France comptait 1,6 million d'agriculteurs (7,1% de l'emploi total). Ils sont aujourd'hui près de quatre fois moins. Cette baisse s'est jusqu'à maintenant stabilisée à 2% par an. Malgré un certain volontarisme de la France et de l'Europe pour enrayer la courbe, l'agriculture connaît un bouleversement considérable qui va s'accélérer dans les années à venir. En effet, 45% des agriculteurs seront en âge de partir à la retraite d'ici cinq ans. Il faut se préparer à une vague inédite et brutale de près de 200 000 départs à la retraite, alors que la dynamique actuelle des installations ne permettrait même pas d'en remplacer la moitié d'entre eux.

Aussi, le défi de la **transition agroécologique et climatique de l'agriculture**. L'enjeu de la préservation des ressources naturelles et de la lutte et l'adaptation au changement climatique est central pour continuer à produire demain. L'agriculture subit quotidiennement les conséquences dramatiques du changement climatique. Nos capacités à produire sont désormais mises en danger, chaque année, et plusieurs fois par an. L'amélioration des dispositifs d'indemnisation des pertes de récolte dû aux aléas climatiques doit nous permettre de gagner du temps à court terme pour accélérer des transitions indispensables pour continuer de produire et nourrir de façon durable.

Nous ne pouvons pas ignorer que certaines filières de production reculent face à la concurrence qui fait rage en Europe et au-delà. La **compétitivité de la ferme France** est au cœur des enjeux dans un marché libre et ouvert où la préoccupation première des consommateurs est le pouvoir d'achat et dont l'alimentation devient souvent la variable d'ajustement pour équilibrer les fins de mois difficiles.

Enfin, et c'est un sujet de taille, relever ces défis ne sera possible que par une **juste rémunération**. Garantir une situation économique stable pour les exploitations est une condition essentielle pour attirer la future génération et leur permettre de s'adapter. Les agriculteurs, et plus particulièrement les jeunes agriculteurs, sont prêts à se former et à changer pour agir face au changement climatique, aussi bien individuellement que collectivement. Il est donc primordial de poursuivre la mobilisation pour la pleine application des lois Egalim qui doit garantir des prix agricoles qui couvrent les coûts de production.

**Il devient donc urgent de donner des perspectives et moyens aux agriculteurs, particulièrement les jeunes, pour que le secteur demeure attractif à l'aube d'un bouleversement démographique.** Pour engager les agriculteurs mais aussi l'ensemble des acteurs publics et privés, nous voulons **la définition d'un plan d'action et d'un accompagnement financier**. Si la France veut pouvoir compter sur son agriculture demain

pour garantir sa souveraineté alimentaire mais aussi rayonner en Europe et dans le monde, il est absolument nécessaire de mettre en œuvre des moyens conséquents.

**Jeunes Agriculteurs est force de proposition et souhaite le déploiement de plans et de contrats d'avenir agricole ambitieux, accompagnés de moyens financiers conséquents pour pérenniser les filières en place, mieux les structurer le cas échéant, et saisir de nouvelles opportunités pour l'agriculture française.**

**Cette note présente notre vision du plan et du contrat d'avenir agricole. Les contrats d'avenir sont pensés comme la déclinaison des plans d'avenir. Une proposition de financement du dispositif est également présentée.**

## **1. Le Plan d'Avenir Agricole :**

Le plan d'avenir doit, à l'échelle d'un territoire, permettre de décliner une politique et des objectifs harmonisés au niveau national. Il identifie **les différents enjeux, pose un diagnostic renforcé et définit le plan d'actions.**

### **a. Etablir des diagnostics complets**

Parmi les éléments à établir dans les diagnostics :

- Cartographier les productions réalisées sur le territoire en question, leur diversité et les complémentarités entre les productions
- Analyser la diversité des productions dans les exploitations (vers une « déspecialisation » ?)
- Identifier le profil des agriculteurs (âge, type d'exploitation, surfaces, etc.)
- Identifier les circuits de commercialisation, les pratiques de consommation, la structuration des filières, mais aussi les moyens logistiques existants, etc.
- Analyser la production au regard des risques climatiques et sanitaires et identifier les évolutions nécessaires (adaptation/changement des pratiques et des productions, etc.)
- Analyser le revenu des agriculteurs et la santé économique des entreprises
- Identifier les objectifs de souveraineté alimentaire sur le territoire
- Analyser les opportunités nouvelles de production et les moyens nécessaires à déployer pour les mettre en œuvre
- Etc.

Pour chaque production, il faudra analyser un ensemble de critères et s'interroger sur leur pérennité de façon très concrète d'ici 10, 20 ou même 30 ans (qui, comment, ou quel maillon industriel, banques, etc.).

Ces diagnostics doivent s'appuyer sur ceux réalisés dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, en les renforçant nettement par la mobilisation de l'ensemble des acteurs politiques et économiques du territoire (de l'amont comme de l'aval, ainsi que les collectivités - départements, régions - et l'Etat, mais aussi les banques, les coopératives, les négoce, les IAA, la grande distribution, les CUMA, etc.). Aussi, il est nécessaire d'utiliser les données disponibles auprès des acteurs économiques du territoire.

## b. Elaborer les plans d'actions

Ces diagnostics territoriaux doivent ensuite donner lieu à un plan d'actions dit « Plan d'avenir » qui décline les actions à mettre en œuvre sur le territoire en question (Renouvellement des générations en agriculture, adaptation des pratiques et des productions, structuration des filières et circuits de commercialisation, création de nouvelles productions/filières, etc.).

Ces plans d'avenir doivent également être mis en adéquation avec les plans de filières existants ou à venir. Ils doivent être ensuite déclinés auprès des acteurs économiques et des agriculteurs. **Cela passe par la mise en œuvre de contrats d'avenir.**

### 2. La déclinaison contractuelle des plans d'avenir agricole :

Pour mettre en œuvre le plan d'action, deux types de contrats sont nécessaires :

- Les contrats avec les partenaires économiques pour engager tous les acteurs des filières et territoires dans le plan d'avenir
- Les contrats d'avenir agricole avec les agriculteurs pour une mise en œuvre concrète du plan d'actions

#### a. Un premier contrat qui lie les partenaires du territoire

**La première déclinaison opérationnelle** du plan d'avenir est une forme de contractualisation entre les partenaires économiques et politiques du territoire, qui doivent s'engager à mettre à disposition les moyens nécessaires pour que les agriculteurs soient soutenus dans leur évolution/adaptation. Chacun doit s'engager par **le déploiement de moyens financiers**, pour soutenir la recherche, l'innovation et l'investissement, etc., ou **des engagements contractuels pluriannuels** pour assurer la collecte, la transformation et la commercialisation des produits. Ainsi, une coopérative pourra par exemple s'engager à collecter l'apport d'une nouvelle production (périmètre, volume, durée, prix, etc.).

L'objectif est aussi de mettre en place un pilotage politique et économique des plans d'avenir et de créer **une palette d'outils de financement** en complément d'outils déjà existants publics et privés qui devront être mobilisés (Pac, Banque française et européenne d'investissement, etc.).

Une fois le diagnostic posé, le plan d'actions défini et les moyens identifiés, le contrat d'avenir agricole avec les agriculteurs (ou leur organisation) pourra permettre un déploiement opérationnel dans les exploitations agricoles.

#### b. Un second contrat avec l'Etat, ou Contrats d'Avenir Agricole (C2A), qui engage les producteurs/organisations de producteurs

**La seconde déclinaison opérationnelle** est le contrat d'avenir avec les agriculteurs, basés à la fois sur des objectifs de résultats et des obligations de moyens, pour mettre en œuvre le plan d'actions. Conclut entre l'Etat et l'agriculteur, et d'éventuels d'autres acteurs du territoire, ce contrat engage l'agriculteur à mettre en œuvre les actions qui découlent du plan d'avenir, en contrepartie d'un financement ou d'engagement de filière.

Une palette de contrats doit être imaginée au niveau national et déclinable dans l'ensemble des territoires. Les contrats doivent s'adapter à la diversité des agriculteurs, des productions et des territoires. **Le cadre des diagnostics et des contrats doit être harmonisé au niveau national.**

Le contrat doit également être possible à l'échelle d'un collectif d'agriculteurs (OP /Coop). Il s'agit là d'une solution intéressante pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action et la structuration des filières, en particulier l'amont agricole. Les contrats collectifs doivent pouvoir être conclus avec des groupes d'agriculteurs constitués spontanément comme avec des organisations des producteurs.

Les contrats doivent être **attractifs financièrement** et **engager les acteurs dans la durée** (minimum 5 ans). Au-delà des seuls surcoûts et manques à gagner, ils doivent financer notamment :

- L'investissement dans les exploitations agricoles
- La rémunération des pratiques
- Le droit à l'erreur/l'échec

Le financement doit être **suffisamment incitatifs pour engager les agriculteurs**. Il faut donc se donner des moyens à la hauteur des ambitions. Le financement doit également être certain (ne pas reproduire les problématiques connues de la PAC).

Pour permettre une mise en œuvre efficace du contrat à l'échelle de l'exploitation, chaque agriculteur devra réaliser un **diagnostic modulaire de l'exploitation**.

Ces contrats doivent intégrer la notion de **droit à l'erreur** dès lors qu'il s'agit de mettre en place de nouvelles productions, filières, façon de travailler, etc. La notion d'échec fait partie intégrante du contrat et le financement aura même vocation à en limiter les conséquences.

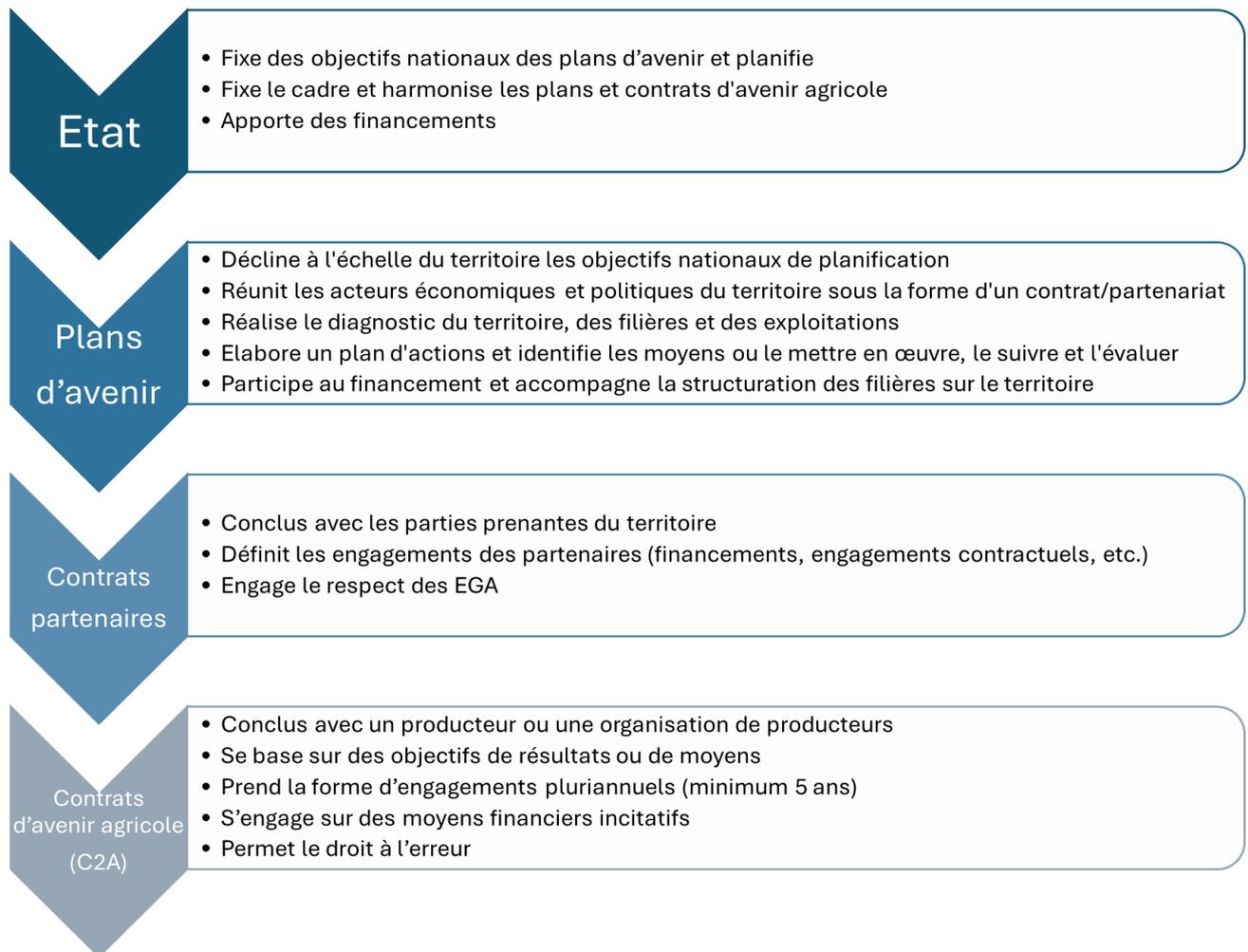
Le **respect des lois EGAlim** par les parties prenantes est une condition préalable à la conclusion de tout contrat. Aussi, il ne peut y avoir de contrats d'avenir sans plans d'avenir.

**Nous réaffirmons ici l'opportunité que représente la bascule démographique pour engager les nouvelles générations d'agriculteurs dans les contrats d'avenir agricole et opérer les transitions nécessaires.**

Exemples de contrats :

✗ Contrat d'adaptation au changement climatique	✗ Contrat préservation de l'environnement (dont financement du maintien / bon entretien)
✗ Contrat labels	✗ Contrat réorientation de l'activité
✗ Contrat transmission / droit à l'essai	✗ Contrat production d'énergie / biomasse, Etc.
✗ Contrat création / test de nouvelles productions / variété	✗ Contrat diversification

Le schéma ci-dessous synthétise la vision globale de cette proposition.



### 3. Un financement protéiforme

Différents leviers de financements doivent être mobilisés.

**Tout d'abord, la PAC** est une source de financement. Ainsi tout investissement ou contrat MAEC qui est compatible avec des axes du plan d'avenir est une source de financement possible du contrat d'avenir. Il en est de même pour les investissements déjà financés par France 2030 ou le plan de relance. L'objectif doit être d'intégrer ces financements et contrats dans un plan d'action cohérent à l'échelle du territoire.

Toutefois la PAC n'est pas suffisante et des fonds peuvent être actionnés comme par exemple la BEI, la BPI, la Caisse des dépôts, mais aussi l'abondement de fonds par des acteurs privés comme par exemple les banques.

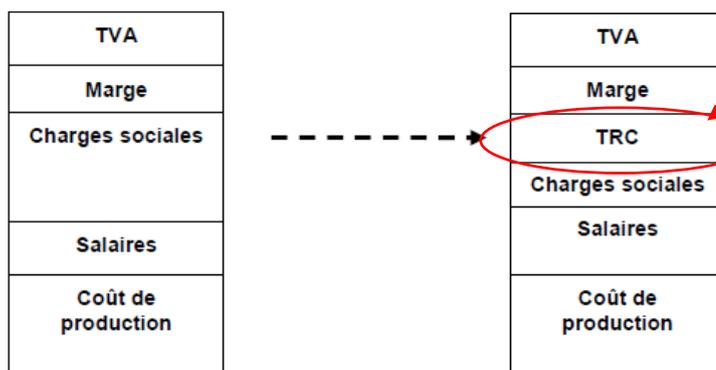
Enfin nous proposons de **créer un outil de financement nouveau** en capacité de lever des sommes importantes : la **Taxe de Rééquilibrage Concurrentiel (TRC)**. Cette taxe nouvelle qui s'appliquerait sur l'ensemble des produits agricoles et agroalimentaires serait payée au moment de la commercialisation du produit (taxe à la consommation), par une contribution

proportionnelle au prix de vente hors taxe. La TRC serait récupérable par les entreprises. La mesure serait neutre vis-à-vis du pouvoir d'achat. En effet, le prix TTC des produits fabriqués en France serait inchangé (la TRC compense une baisse de la part patronale des charges sociales, figure ci-contre). Le prix des produits importés, auxquels la TRC s'appliquerait également, serait légèrement augmenté, mais cette hausse permettrait le financement des plans et contrats d'avenir.

En s'appliquant aussi aux produits importés, la TRC aurait le mérite d'associer les produits importés au financement social. Elle aurait pour effet d'inciter à une harmonisation sociale européenne tout en favorisant le maintien d'emplois en France et en décourageant la délocalisation des entreprises. En agriculture, elle rendrait les producteurs plus compétitifs, renforcerait l'attractivité du métier et elle permettrait d'assurer la mise en place de l'avenir de l'agriculture.

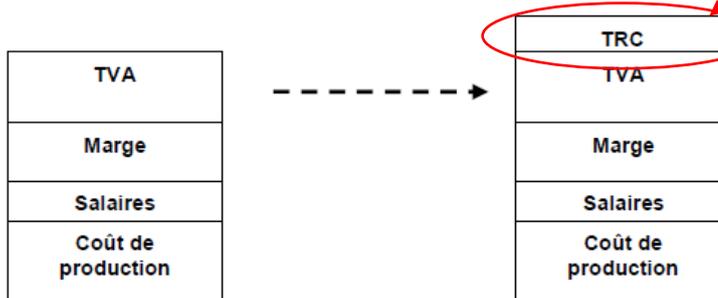
Cette idée a fait l'objet de nombreuses critiques, la première d'entre elles étant le risque qu'il y ait malgré tout une inflation des prix à la consommation, le fournisseur risquant de ne pas jouer le jeu et de ne pas baisser ses prix hors taxe. Pour Jeunes Agriculteurs, cette critique est à prendre au sérieux. Pour que la neutralité sur le pouvoir d'achat ne soit pas que théorique, il faut que la baisse du coût de production soit effectivement répercutée, ce qui sera de la responsabilité des producteurs mais aussi des intermédiaires des filières.

### prix des produits français :



Les recettes issues de la **TRC sur les produits français** permettent une réduction des charges sociales qui pèsent sur les entreprises.

### prix des produit importés :



Les recettes issues de la **TRC sur les produits importés** participeront au financement des plans et des contrats d'avenir